

<https://www.snetap-fsu.fr/Qui-peut-adherer-a-un-syndicat.html>



Qui peut adhérer à un syndicat ?

- Questions... Réponses ! - Q&R Vie syndicale - Droits des agent-es -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : mardi 29 octobre 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Question :

Qui peut adhérer à un syndicat ?

Réponse :

Le droit syndical est garanti à chaque agent public (article L. 113-1 du code général de la fonction publique).
Les agents peuvent librement créer un syndicat, y adhérer et y exercer des mandats.

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les agents en raison de leurs opinions syndicales.

Aucune mention des opinions ou activités syndicales ne peut figurer au dossier d'un agent ou dans tout autre document administratif.